



1058, Principale C.P. 9
Albertville (Québec) G0J 1A0
☐: 418 756-3554 ☐: 418 756-3552
☐: albertville@mrcmatapedia.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité d'Albertville :

QU'IL y aura séance du conseil de la municipalité d'Albertville, le 2 juin 2025 à compter de 20h00 à la salle Communautaire située au 1058, rue Principale, à Albertville;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

Chemin des Hérons

Nature de la demande :

La municipalité désire régulariser le chemin des Hérons qui était un développement d'ensemble avec une partie de rue privé d'une largeur d'environ 10,00 m à la suite d'une servitude. La rue qui va devenir publique aurait une largeur variante entre 15,00 m à l'entrée de la rue des Hérons et 10,00 m jusqu'au cercle de virage de 30,00 m. L'ancienne partie ne peut pas être élargie à 15,00 m et le cercle de virage ne peut pas atteindre 35,00 m de diamètre à cause de la proximité de la zone agricole et du lac.

Raison de la demande :

1. Permettre qu'une emprise de voie de circulation qui sera cédée à la municipalité, soit inférieur à 15,00 m pour une rue de desserte locale.
2. Permettre que le cercle de virage soit inférieur à 35,00 m dans une zone à dominance autre que résidentielle.
3. Permettre que la longueur maximum d'un cul-de-sac soit supérieure à 250,00 m sans sentier piéton donnant accès à une voie publique ou un parc est prévu sur la périphérie du cercle de virage.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

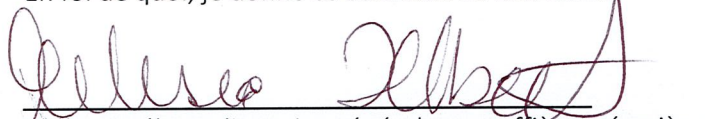
DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 15 MAI 2025


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Cet avis doit être publié au moins 15 jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 15 mai 2025, entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat 15 mai 2025.


Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière